



SOUS TOUTES RÉSERVES

Le 2 juin 2016

Par courriel : ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
141, avenue du Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

Objet : Oléoduc Énergie Est

Monsieur le Ministre,

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) a recensé des mémoires et commentaires émanant de personnes et de groupes qui se sont prononcés à l'égard du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada Pipelines Ltée (TransCanada). Ces mémoires et commentaires ont été soumis à la commission d'enquête (Commission) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui avait été mandatée en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), ou ont été envoyées au CQDE par la suite.

Les travaux de la Commission ont été suspendus en raison du dépôt d'un avis de projet par TransCanada.

Considérant qu'il en va du respect de la contribution de la société civile, qui a mis temps, expertise, énergie et argent pour participer à cet exercice démocratique, le CQDE vous a transmis deux (2) lettres, datées respectivement des 25 avril et 20 mai 2016, notamment afin de vous inviter à demander à la Commission d'émettre un rapport intérimaire sur les travaux réalisés par la Commission à ce jour. Ces lettres sont demeurées sans réponse.

Considérant que ces mémoires et commentaires étaient destinés à être rendus publics, et considérant que TransCanada déposera prochainement son étude d'impacts, le CQDE a reproduit dans le document ci-joint les questions qui ressortent des mémoires et commentaires rendus publics à ce jour.

Les questions contenues dans ce document ont été, soit reproduites telles quelles, soit formulées à partir des commentaires, constatations ou questions contenus dans les mémoires et commentaires recueillis. Dans tous les cas, le CQDE n'est pas l'auteur, sauf pour ce qui est de ses propres questions, mais ne fait que reprendre les préoccupations des auteurs qui sont identifiés et cités dans le document.

Ainsi, le CQDE espère que les préoccupations exprimées par les citoyens seront considérées par TransCanada dans le cadre du processus d'évaluation environnementale se déroulant présentement en vertu des articles 31.1 et ss. LQE, et ce, tant à l'étape de l'élaboration de l'étude d'impacts qu'au stade des informations additionnelles qui seront exigées par le MDDELCC suite au dépôt de l'étude d'impacts.

D'ailleurs, lors de l'audition tenue devant l'honorable Élise Poisson, j.c.s. le 4 mars 2016, votre avocate a répété que l'enquête déjà effectuée par la Commission peut « certainement » être utilisée pour l'élaboration de votre directive dans le cadre du processus actuel des articles 31.1 et ss. LQE. Le CQDE s'attend donc à ce que les informations que vous exigez de TransCanada incluent les réponses aux préoccupations exprimées par la société civile.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Karine Péloffy
Avocate et directrice générale

p.j. 862 questions de la société civile pour évaluer le projet de TransCanada au Québec
Lettre du CQDE à TransCanada datée de ce jour